

REGLEMENT DU JEU "Grand Concours *DIVILUNE – GÉRARD MATEL*"

Article I : Organisation

JC Confection, S.A.R.L au capital de 45 000 €, dont le siège social est au 25 avenue de Paris – 79320 MONCOUTANT, inscrite au RCS de Niort, sous le numéro B 315 587 725, organise un jeu intitulé "Grand Concours Divilune & Gérard Matel", du 12 mars 2015 à minuit au 02 avril 2015 à minuit.

Article II : Participation

La participation à ce jeu, gratuite et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (à l'exclusion du personnel des sociétés partenaires et de leurs familles) et disposant d'une adresse e-mail. La participation est limitée à une seule par personne (même nom, même e-mail) par foyer. La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants ou sociétés. Pour participer à ce jeu, chaque joueur devra lors de l'inscription préciser les informations suivantes : Civilité, Nom, Prénom, Adresse e-mail et Code postal. Tout formulaire d'inscription incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul. Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants. Chaque participant recevra s'il le souhaite les newsletters des partenaires gratuitement et sans engagement du jeu et pourra se désabonner à tout moment.

Article III : Modalités

Pour participer, il suffit de compléter et valider le formulaire sur le site www.divilune.fr.

Article IV : Dotation

Les vainqueurs tirés au sort après la clôture de chaque étape du jeu, recevront un article de la marque *Divilune ou Gérard Matel*, d'une valeur minimum de 50€ TTC.

Dans tous les cas, le gain ne pourra être échangé contre un service, une prestation de valeur égale ou différente.

Seront mis en concurrence uniquement et rigoureusement la quantité et le gain énoncé.

En cas de force majeure, ou bien si les circonstances le demandent, la société se réserve le droit de remplacer les gains gagnés avec d'autres de même valeur ou d'une valeur supérieure.

Article V : Désignation des gagnants

Après s'être inscrits sur www.divilune.fr, les gagnants seront désignés par tirage au sort.

Un tirage au sort déterminera les gagnants parmi les participants ayant finalisé leur inscription, au terme de chacune des périodes du jeu. Il y aura 5 gagnants par période de tirage, soit 15 gagnants au total. Les périodes de jeu sont :

- du 12/03/15 à minuit au 19/03/2015 à minuit
- du 19/03/15 à minuit au 26/03/2015 à minuit
- du 26/03/15 à minuit au 02/04/2015 à minuit

Les gagnants doivent autoriser toutes vérifications concernant leur identité et le lien qui les lie à l'entité définie à l'article 1. Toute information erronée ou incomplète invalidera la participation au JEU. Par incomplet, il est entendu notamment l'absence de tout élément d'identité, d'adresse électronique et/ou postale du participant.

La société JC Confection contactera les gagnants des lots *Divilune ou Gérard Matel* par email dans un délai de 2 semaines après le tirage au sort. Les gagnants des lots de chacune des 3 périodes de jeu devront confirmer par retour d'email, dans un délai de 2 semaines, les tailles choisies pour l'article gagné, ainsi que leur adresse de livraison.

Le lot sera envoyé directement à l'adresse de livraison indiquée par le gagnant.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date de clôture du jeu. Le timbre nécessaire à la demande de règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Merci de faire votre demande à :

JC CONFECTIION – 25 avenue de Paris – 79320 MONCOUTANT.

Article VII : Remboursement des frais

Tout participant via internet peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu sur la base forfaitaire d'une connexion de 3 min. au tarif réduit. La demande de remboursement doit être adressée par courrier à la société organisatrice, accompagnée d'un RIB au nom du titulaire de la ligne d'appel, d'une photocopie de la facture du mois concerné du fournisseur d'accès internet, d'un justificatif d'abonnement et d'un courrier indiquant le numéro de ligne analogique ou numérique (du décodeur en cas d'abonnement par le câble) ayant servi à la participation, la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Article VIII : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires d'inscription à une adresse erronée ou incomplète.

Article IX : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société organisatrice tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que le nom du gagnant. La société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI.

Article X : Remise des lots

Du fait de l'acceptation de leurs prix, les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser leur nom, prénom, adresse postale ou Internet dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné. Après vérification de la régularité de l'inscription et des conditions d'octroi du lot en cause, les Participants bénéficiaires seront avisés par la Société JC Confection, par email dans un délai de 2 semaines après le tirage au sort.

Article XI : Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Article XII : Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal de commerce de Niort.

Article XIII : Informatique et Libertés

Les coordonnées personnelles des participants recueillies par l'intermédiaire de ce JEU pourront faire l'objet d'un traitement automatisé et être utilisées à des fins de prospection par JC Confection, sous réserve toutefois de l'accord préalable des participants qui pourra être donné au moyen d'une case à cocher, prévue à cet effet sur le Site à l'emplacement du JEU.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne remplissant une inscription sur le Site bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation des données personnelles la concernant auprès de la Société. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société à l'adresse :

JC CONFECTION – 25 avenue de Paris – 79320 MONCOUTANT.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent JEU sont destinées exclusivement à la Société et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Néanmoins les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du JEU seront réputées renoncer à leur participation.

Article XIV : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ces jeux sont strictement interdits. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.